



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. générale
15 juin 2011
Français
Original: anglais

Conseil du développement industriel

Trente-neuvième session

Vienne, 22-24 juin 2011

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

**Questions relatives aux organisations intergouvernementales,
non gouvernementales, gouvernementales et autres**

Renseignements concernant des organisations intergouvernementales

Note du Directeur général

La présente note contient des renseignements sur une organisation intergouvernementale (le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique) qui a exprimé le désir de conclure un accord établissant des relations appropriées avec l'ONUDI.

1. En application du paragraphe 8 des Directives établies par la Conférence générale (décision GC.1/Dec.41) au sujet des accords régissant les relations avec d'autres organisations, le présent document fournit, en annexe, des renseignements sur le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP), qui a exprimé le désir de conclure un accord établissant des relations appropriées avec l'ONUDI.

Mesures à prendre par le Conseil

2. Le Conseil voudra peut-être autoriser le Directeur général, conformément au paragraphe 9 de l'annexe de la décision GC.1/Dec.41 de la Conférence générale, à conclure un accord établissant des relations appropriées avec le Groupe ACP en se fondant sur les renseignements donnés dans l'annexe au présent document.

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

V.11-83677 (F)



Merci de recycler 

Annexe

Groupe des États d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP)

Rappel

Le Groupe ACP a été créé par l’Accord de Georgetown en 1975. Il a pour membres les États d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique signataires de cet accord, appelé officiellement Accord de partenariat ACP-Union européenne ou Accord de Cotonou. Il avait initialement pour but de coordonner la coopération entre ses membres et l’Union européenne (UE). Son principal objectif était de négocier et de mettre en œuvre des accords de coopération avec l’UE.

Depuis, le Groupe a étendu sa gamme d’activités: la coopération entre ses membres ne se limite plus à la coopération aux fins du développement avec l’UE mais a été étendue à divers domaines comme le commerce, l’économie, la politique et la culture au sein de différentes instances internationales, en particulier l’Organisation mondiale du commerce (OMC).

Objectifs

Les principaux objectifs du Groupe ACP sont les suivants:

- a) Promouvoir le développement durable de ses États membres et leur intégration progressive dans l’économie mondiale, en faisant de la réduction de la pauvreté une priorité et en instaurant un ordre mondial plus équitable;
- b) Coordonner ses activités dans le cadre de la mise en œuvre d’accords de partenariat ACP-UE;
- c) Promouvoir la coopération régionale et interrégionale, entre les États membres du Groupe et entre les pays en développement en général, et renforcer les organisations régionales dont ces pays sont membres.

Membres

Le Groupe ACP compte 79 États membres (48 pays d’Afrique subsaharienne, 16 des Caraïbes et 15 du Pacifique). À l’exception de Cuba, tous sont signataires de l’Accord de Cotonou, qui les lie à l’Union européenne.

Structure du Groupe

Les principaux organes du Groupe ACP sont le Sommet des Chefs d’État, le Conseil des Ministres, le Comité des ambassadeurs et le Secrétariat, dirigé par un Secrétaire général. Le Secrétariat assure la gestion administrative du Groupe et appuie ses organes décisionnels et consultatifs. Le Conseil des ministres établit les règlements financiers du Groupe et en approuve le budget.

Financement

Le budget annuel ordinaire du Groupe ACP est financé par les contributions versées par ses membres et par l'UE dans le cadre d'accords de financement au titre du Fonds européen de développement (FED).

Coopération avec l'ONUDI

Dans le cadre de l'action commune visant à contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement ainsi qu'à la mise en œuvre effective par l'industrie des accords internationaux et en particulier des accords multilatéraux sur l'environnement, l'ONUDI pourrait apporter un concours vital en tant que partenaire au Groupe ACP en élaborant des programmes ayant pour objet:

- a) Les agro-industries, en vue de mettre en place des politiques, des institutions et des capacités pour aider à éliminer la pauvreté;
- b) Le renforcement des industries concurrentielles et du secteur privé dans les pays ACP, afin d'augmenter leur participation au commerce mondial et de développer les capacités de production et de commercialisation;
- c) Le développement d'industries respectueuses de l'environnement pour promouvoir un développement industriel durable dans les pays ACP.

Relations avec d'autres organisations intergouvernementales et gouvernementales

Le Groupe ACP a le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies et a conclu un accord de partenariat avec l'Union européenne.

Adresse

Secrétariat du
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Avenue Georges Henri 451
1200 Bruxelles
Belgique
Téléphone: +32 2 743 06 00
Fax: +32 2 735 55 73
Site Web: www.acpsec.org

Chef de l'organisation

M. Mohamed Ibn Chambas
Secrétaire général
